

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
à la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

LUNDI 2 JUIN 2025 A 19H00

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 05 mai 2025
- 3) Redevance d'occupation du domaine public – Modification des tarifs applicables aux « foodtrucks » et commerces ambulants (**Annexe n°1**)
- 4) Approbation de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à l'aménagement de l'avenue du Fer à Cheval et d'une voie verte au lieu-dit « Sous-Malan » sur la RD 907 (**Annexe n°2**)
- 5) Approbation de la participation communale au SYANE dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux le long de la RD 907
- 6) Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation d'un système de sécurisation sur les espaces publics – Phase 2
- 7) Modification de la délibération n°2011/90 - Octroi de cadeaux au personnel communal pour évènements professionnels et familiaux
- 8) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 9) Informations sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
- 10) Informations et questions diverses.

A Bonne, le 28 mai 2025

Le Maire,
Yves CHEMINAL

